

3. M. Sedgwick a consulté les fonctionnaires du ministère et d'autres personnes intéressées au cours de ses recherches; cependant, à la connaissance du ministère, ce dernier n'a retenu les services d'aucun personnel relativement à la préparation de son rapport.

4. Les honoraires de M. Sedgwick ont été de \$12,000.

5. Les frais divers, y compris les frais de logement, de transport, des repas et autres, se sont élevés à \$563.21.

[Traduction]

LE PERSONNEL DE RADIO-CANADA

Question n° 509—M. Mather:

1. Au cours des années 1967-1968, 1968-1969 et 1969-1970, quel a été le nombre d'employés à Radio-Canada, y compris les employés du secteur de la production, de l'administration, des écritures, des services spéciaux ou des employés touchant une commission?

2. Pendant chaque année, quel a été le coût des traitements, des salaires, des gratifications, des commissions ou autres indemnités accordés à ces employés?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: Pour l'année se terminant le 31 mars 1968, 9,042 employés; \$83.4 millions; 1969, 9,146 employés; \$89.8 millions; 1970, 8,951 employés; \$98.4 millions.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

LE PERSONNEL DE LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

[Traduction]

Question n° 56—M. Orlikow:

A l'heure actuelle, qui sont les membres du personnel de la Compagnie des jeunes Canadiens et, quel est le salaire annuel de chacun d'eux?

(Le document est déposé.)

M. l'Orateur: Passons aux questions orales.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre la parole au sujet des questions écrites, si vous me le permettez.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Skeena soulève-t-il la question de privilège?

M. Howard (Skeena): C'est une aussi bonne façon qu'une autre d'obtenir la parole. Il s'agit de la question n° 40, marquée d'un astérisque et inscrite à mon nom, et dans laquelle je demande simplement quels sont les résultats de l'enquête effectuée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, sur la divulgation non autorisée du rapport provisoire de la Commission LeDain. Cette question figure au *Feuilleton* depuis le 8 octobre, et j'aimerais savoir si on s'occupe d'y répondre.

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, j'ai pris bonne note des observations du député et je lui donnerai une réponse très bientôt.

QUESTIONS ORALES

LES FINANCES

LA RÉDUCTION DU TAUX PRÉFÉRENTIEL D'INTÉRÊT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. A la suite de l'annonce faite vendredi dernier par les banques à charte, suivant laquelle les profits qu'elles ont réalisés au cours des 12 derniers mois étaient supérieurs de 12 p. 100 à ceux des trois années précédentes où tous les records avaient déjà été pulvérisés, le gouvernement a-t-il songé, ces trois derniers jours, à faire comprendre à ces banques qu'elles pouvaient bien se permettre de ramener à 7 p. 100 leur taux préférentiel et que l'intérêt national leur commandait d'agir dans ce sens, car une telle initiative constitue de loin le moyen le plus efficace que nous ayons de stimuler l'économie et de lutter, par la même occasion, contre la hausse du chômage?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Bien, monsieur l'Orateur, si j'ai bonne mémoire, le député a posé cette question au moins six fois au cours des trois derniers mois et, chaque fois, on lui a répondu que les banques avaient en fait décidé d'abaisser leurs taux. Il n'y a rien de neuf à ajouter aujourd'hui. J'espère qu'il n' imagine pas que le gouvernement irait prendre des mesures contre les banques simplement parce qu'elles font des profits.

L'hon. M. Hees: Le gouvernement a dit qu'il cherchait des moyens de stimuler l'économie. J'en ai suggéré un qui lui assurerait un succès facile et j'ai demandé s'il envisagerait d'étudier ma suggestion?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que le député veut poser une question supplémentaire.

L'hon. M. Hees: Oui, monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre a déclaré péremptoirement qu'il n'avait pas la moindre intention de suivre cette suggestion, je lui demanderais de bien vouloir se confier à la Chambre et lui dire comment il se fait que les banques à charte le tiennent lui-même et le ministre des Finances dans le creux de leur main.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne suis pas trop sûr que cette question soit réglementaire et je ne crois pas que la présidence doive permettre qu'on y réponde.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES CHÔMEURS CÉLIBATAIRES ERRANTS—LE PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT—LES PRESTATIONS D'ASSISTANCE SOCIALE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je voudrais poser une question au très honorable premier ministre au sujet d'un groupe qui, hélas, grossit. Il s'agit de chômeurs célibataires errants dont beaucoup, ayant